

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2020

Présents : Didier Chassain, Michelle Raye, Jérôme Giboin, Brigitte Fayet, Nadine Durand, Laetitia Ferreira, Marc Terret, Jean-Luc Bardot, Valérie Boucheret, Danielle Lisa, Nadine Paget, Maïder Gager, Julie Piet, Jean François Douce,

Procuration : néant

Absents : Davy Maymont,

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire

A DEBATTRE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : comme à chaque fois, un exemplaire du compte-rendu de la dernière réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal. Il n'y a pas d'observation. **Le compte-rendu de la séance du 10 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.**

CONVENTION AVEC LE CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) DE TDM (Thiers, Dore et MONTAGNE) : Mr le Maire explique que ce CIAS propose des services de Petit bricolage, Petit jardinage, Service à la personne et Garde d'enfants, au bénéfice des habitants de la commune qui en feraient la demande. Il intervient déjà sur la commune de MONS. En 2020, il y a eu 4 personnes qui ont fait appel à ces services. Pour le service Bricolage/Jardinage, le CIAS facturera la prestation à hauteur de 18 € de l'heure au minimum et la contribution de la commune est fixée à 1 € de l'heure. Pour le service Garde d'enfants et Aide aux familles, le CIAS facturera la prestation à hauteur de 22,91 € de l'heure, et la contribution communale est fixée à 5 € de l'heure. La présente convention est prévue pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2021. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à la majorité, d'adhérer à cette convention et autorise Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE : PACTE DE GOUVERNANCE : Mr le Maire recueille les réponses du questionnaire envoyé à tous les conseillers municipaux concernant le projet de pacte de gouvernance qui pourrait se mettre en place entre la Communauté de communes et ses communes membres. Celui-ci permettrait de mutualiser matériel, achat de consommables, travaux, mais aussi ingénierie, ressources humaines.... **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, d'adhérer à ce pacte et remplit le questionnaire qui sera retourné à Plaine Limagne.**

BULLETIN MUNICIPAL : élaboré par Michelle, Maïder et Didier, il est présenté à l'ensemble du Conseil Municipal. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL approuve ce bulletin qui sera distribué semaine 51.**

RESTAURANT L'ALAMBIC : Mr le Maire annonce que suite à notre demande, nous allons toucher une subvention de la part de l'Etat dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) de 4 004 € pour les travaux faits au restaurant. D'autre part, Jérôme présente des devis d'un frigoriste, Mr Tachet de Lezoux pour une réfection ou un changement de l'armoire frigorifique située derrière le bar. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide de changer l'armoire mais de demander un devis supplémentaire avec une porte en inox.**

Mr le Maire précise que la convention pour les repas de la cantine avec « Le Gourmet Fiolant » s'arrête le vendredi 18 décembre 2020. Comme prévu, Mme Céline SEGUIN, nouvelle gérante du restaurant « L'Alambic », assurera la confection des repas de la cantine scolaire à partir du Lundi 4 Janvier 2021, repas qu'elle facturera à la commune mensuellement au prix TTC de 3,90 € le repas. D'autre part, Mr le Maire propose de laisser à 600 € le prix de son loyer mensuel (fonds de commerce + appartement). **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide de confier la confection des repas pour la cantine scolaire à Mme Céline SEGUIN à partir du 4 Janvier 2021, s'engage à lui les payer mensuellement 3,90 € le repas, et fixe le prix de son loyer mensuel (fonds de commerce + appartement) à 600 € TTC.**

SECURITE ROUTIERE : ralentisseur aux Rigodanches : Jérôme annonce que dans le cadre des amendes de polices, nous avons obtenu du Département une subvention de 3 644 € sur une estimation de 7 288 € HT de travaux éligibles. Comme évoqué précédemment, il a négocié avec l'entreprise retenue la pose d'un miroir face à la sortie de la rue des Renodents sur la RD 432, ce qui porterait le devis à 5 885 € HT. Les travaux se feront mi-janvier, avec auparavant une réunion

de quartier pour expliquer aux habitants ce qui va se faire. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL approuve ce nouveau devis et la pose de ce miroir.**

REGION AURA (Auvergne Rhône Alpes) : La Région demande aux communes de prendre une délibération pour soutenir une motion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau. **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL décide de prendre cette motion.**

ECLAIRAGE PUBLIC : Jean-Luc, délégué au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz), présente un devis de réfection des 128 lanternes de la commune pour passer à des ampoules LED. La part communale reviendrait à 40 150 €. Le retour sur investissement par une plus faible consommation se ferait sur 10 ans. Julie demande si ces remplacements peuvent se phaser. Oui cela est possible, le coût final étant plus élevé. Mr le Maire pense que le phasage est une bonne idée et qu'il serait intéressant de connaître le coût par exemple de la traversée des Rigodanches avec un enfouissement et la pose de candélabres sur la moitié qu'il reste à faire, avec un ensemble d'ampoules LED. **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL décide de ne pas donner suite à ce devis mais de demander un chiffrage de la traversée des Rigodanches.**

DECORATIONS DE NOEL : Michelle explique que Bonnat va avoir ses illuminations dans les arbres, Mons aura comme chaque année son sapin devant la mairie, mais qu'il n'y aura rien sur « Les Rigodanches » . Elle propose de placer des sapins à l'entrée du village. Les employés communaux les fixeraient et ensuite les membres de la commission se chargeraient de les décorer **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL approuve cette idée.**

RESSOURCES HUMAINES : Remplacement d'un agent : Mr le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé de recruter Raphaël GRELICHE pour remplacer Fabrice DA COSTA comme agent d'entretien, pour 20h par semaine. Il s'agit de déclarer le poste vacant au Centre de Gestion afin de le pourvoir. **APRES DELIBERATION , LE CONSEIL MUNICIPAL valide cette démarche et autorise Mr le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

INFORMATIONS

ABSENCE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE : Mr le Maire explique que cet agent, en congé maladie depuis le 27 Octobre, s'est vu prolonger son absence jusqu'au 20 Décembre par un arrêt de travail arrivé le 23 Novembre. Comme il avait été décidé précédemment pour le remplacement d'agents indisponibles, Mr le Maire a procédé au recrutement d'un agent non titulaire. Il s'agit de Mr François Magnaud, secrétaire de mairie à Bas-et-Lezat et Saint-Priest-Bramefant. Compte tenu notamment des fonctions occupées par l'agent, de la qualification requise pour leur exercice, des diplômes détenus par l'agent ainsi que de son expérience, Mr François MAGNAUD reçoit une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 778, indice majoré 640. Mr François MAGNAUD a été engagé à compter du 27 novembre, comme secrétaire de mairie, pour une durée de 5 heures hebdomadaires, le reste du temps, le secrétariat est assuré par Mr le Maire et ses deux adjoints.

COLIS DES AÎNES : Michelle annonce que sa commission et les membres du CCAS s'en sont occupés. Les produits ont été achetés, et ces colis seront confectionnés vendredi 11 Décembre. Ils seront distribués semaine 1.

TELETHON : cette année, il n'y aura pas de marche organisée. Cependant, une urne sera à disposition à la mairie de Mons.

FONDATION LEJEUNE : cette fondation, au profit d'enfants atteints de trisomie, organise une vente d'objets au Château de Périgères Vendredi 4 et Samedi 5 Décembre.

ENFOUISSEMENT DU RESEAU HAUTE TENSION : les travaux entièrement pris en charge par ERDF et Enedis ont débuté sur notre commune. La ligne HTA sera enfouie entre Beaumont et Mons et de Mons à Bonnat.

VOIE VERTE : A terme, elle reliera NEVERS à PALAVAS-LES-FLOTS. Le tracé réservé aux usagers non motorisés, longera la rivière ALLIER sur une longueur de 1 525 m sur notre commune. Il se fera sur des chemins existants ou sur de nouveaux chemins créés à cette occasion. Sur notre secteur, les financeurs sont la Région AURA, le département 63 et la Communauté de communes Plaine Limagne.

Les premiers travaux devraient commencer en 2022. Michelle rappelle que sa commission travaille sur des chemins de randonnées dans la commune dont au moins un relierait la voie verte.

CONGES EMPLOYES COMMUNAUX : Anthony : du 24/12 au 04/01
Raphaël : du 21/12 au 04/01
Sandrine : du 24/12 au 04/01
Carole : du 21/12 au 04/01

Ont signé les membre présents